

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

Le commerce équitable, pour une économie territoriale respectueuse des femmes et des hommes et de la planète

Propositions du collectif Commerce Équitable France aux candidats

Alimentation, textile, équipement de la maison, la consommation quotidienne des habitant·e·s de vos régions dépend du travail de millions de producteur·rice·s agricoles et de travailleur·euse·s, en France et dans le monde. Force est de constater que le système économique mondialisé dans lequel nous évoluons n'a pas tenu ses promesses d'éradication de la pauvreté : nombre de producteur·rice·s agricoles et travailleur·euse·s vivent des situations de très forte précarité économique. Pourtant la contribution de ces travailleur·euse·s est essentielle à l'équilibre de nos sociétés, et la crise de la pandémie du Covid 19 nous l'a rappelé durement. Et nous ne pourrons pas trouver de solutions durables au changement climatique si nous laissons au bord de la route une partie de nos citoyen·e·s. La précarité économique ne permet pas de réaliser les investissements dans la transition écologique, et de répondre aux défis climatiques.

Café, chocolat, bananes venant des pays tropicaux, lait, céréales, oeufs venant de France, cosmétiques, coton : aujourd'hui les habitants de vos régions peuvent trouver des produits équitables qui permettent une juste rémunération des producteur·rice·s et leur donnent les moyens d'accélérer la transition écologique, souvent à travers des conversions Bio. Le marché des produits de commerce équitable connaît d'ailleurs un fort dynamisme avec des ventes multipliées par 4 entre 2014 et 2020 (ventes totales 2020 de 1.8 Milliards d'Euros).

Pourtant une autre économie est possible. Le commerce équitable garantit aux producteur·rice·s et artisan·ne·s des prix rémunérateurs sur la durée, et qui leur donne les conditions nécessaires pour évoluer vers des pratiques contribuant à atténuer le réchauffement climatique et à régénérer la biodiversité. Dans des filières internationales comme locales, le commerce équitable incarne un commerce qui s'exerce au service de l'émancipation de celles et ceux qui y participent.

Mais la transformation en profondeur de nos modes de consommation et de nos modes de production ne peut reposer sur la seule volonté individuelle des consommateur·ice·s. Les politiques publiques de vos régions sont nécessaires pour accompagner et encourager ces changements de l'économie.

5 leviers et 15 engagements

pour des territoires dynamiques, économiquement transformés et écologiquement résilients !

Les régions constituent un échelon privilégié pour construire des territoires inclusifs, dynamiques et résilients, terrains d'une économie durable et d'une citoyenneté sensibilisée aux grands enjeux de nos sociétés. **Commerce Équitable France et ses adhérents proposent, aux listes candidates aux élections régionales 2021, 5 leviers et 15 engagements pour valoriser le plein potentiel du commerce équitable comme levier d'accompagnement et de mise en oeuvre de la transition sur les territoires.**

1. Favoriser un développement agricole rémunérateur pour les productrices et producteurs locaux et adapté aux défis environnementaux

Les régions sont engagées dans l'accompagnement des nécessaires évolutions de notre agriculture et de notre alimentation en France pour répondre aux enjeux climatiques, notamment au travers de l'instruction des aides du 2e pilier de la PAC, de l'accompagnement à l'installation et du financement de projets territoriaux. Le commerce équitable, en permettant une juste rémunération des producteur·rice·s, leur donne les moyens d'investir dans la transition de leurs modes de production, en dialogue avec les attentes des consommateur·ice·s.

Le commerce équitable « origine France » se développe rapidement, les ventes connaissent des croissances à 2 chiffres depuis plusieurs années pour atteindre aujourd'hui près de 645 Millions d'euros annuels. Dans ces filières, on constate une accélération des conversions vers le bio. Céréales, fruits et légumes, lait, œufs, viandes, plantes aromatiques : toutes les filières sont concernées. Pour répondre à une demande croissante du marché, de nouveaux partenariats associant organisations de producteur·rice·s, transformateurs, distributeurs ont besoin de se développer sur tous les territoires.

Mes engagements :

1. La Région met en place un programme de soutien au développement de filières de commerce équitable sur son territoire.
2. La Région intègre la promotion de partenariats labellisés de commerce équitable dans ses programmes d'accompagnement des filières bio et en agroécologie.

2. **Augmenter la part allouée aux achats équitables dans les marchés publics de la Région**

Au travers de l'article 76, la loi sur la transition énergétique de 2015 demande à toutes les collectivités ayant un montant d'achats supérieur à 100 millions d'euros, d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Toutes les régions sont concernées. Les produits de commerce équitable peuvent s'inscrire dans ces schémas. D'autre part, l'article 24 de la loi dite EGALIM de 2018, précise que tous les lieux de restauration ont l'obligation de progresser dans l'introduction du commerce équitable dans leurs menus et de communiquer ces engagements aux convives.

En s'engageant pour des achats de produits issus du commerce équitable, la Région participe à la structuration de filières agricoles, artisanales ou textiles durables dans les pays du Sud mais aussi en France. L'impact de ses achats équitables permettra alors à des producteur.ice.s et des artisan.e.s d'investir dans la transition écologique et sociale au travers de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Pour des produits comme le café ou le cacao, c'est participer par exemple à la lutte contre la déforestation importée.

La Région communique également un message positif et responsable aux habitants de son territoire, aux agents et élu.e.s de la collectivité et aux convives de la restauration dont elle a la charge.

Mes engagements :

3. La Région s'engage à inscrire le commerce équitable dans tous les schémas et chartes d'achat public votés en assemblée.

4. Dans ce cadre, la Région intégrera un critère équitable labellisé obligatoire dans les marchés de vêtements de travail et d'image, en utilisant les prescriptions du code des marchés publics de 2019.

5. La Région introduit le commerce équitable dans les menus des lieux de restauration dont elle a la gestion d'une part pour les produits du Sud faisant partie des habitudes alimentaires comme le riz, la banane, le quinoa, le chocolat et pour des produits de France lorsque des produits de filières locales sont disponibles. Elle comptabilise annuellement le montant de ses achats, vérifie sa progression conformément à la loi EGALIM et vise un objectif de progression annuel de 10% minimum.

6. La Région s'engage à transformer toute sa consommation de café en café équitable, dans les distributeurs, à l'occasion des réunions, et autres évènements.

3. **Soutenir une économie durable et créatrice d'emplois sur le territoire**

La consommation de produits équitables en France est en forte croissance. Les filières équitables agricoles, alimentaires et touristiques françaises font la démonstration quotidienne que les outils du commerce équitable permettent, non seulement de maintenir des emplois mais aussi d'en créer de nouveaux sur les territoires.

Soutenir une économie durable, c'est aussi s'engager pour des filières qui rémunèrent équitablement les producteurs et artisans et leur redonnent une visibilité économique sur du long terme, tout en préservant des emplois porteurs de sens. Le partage de valeur au sein de ces filières contribue à l'investissement pour un territoire plus écologique et solidaire.

Mes engagements :

7. La Région intègre, dans ses critères d'attribution d'aide aux entreprises ou aux événements professionnels ou grand public, une conditionnalité demandant la fourniture en produits de commerce équitable.

8. La Région intègre la thématique « commerce équitable » dans les cahiers des charges des formations « métiers » en lien avec l'alimentation, financées dans le cadre de sa politique de formation professionnelle.

9. La région soutient le développement d'une offre de tourisme équitable et solidaire sur son territoire.

10. La région appuie le développement du secteur du commerce équitable sur son territoire, à travers un soutien financier ou des appels à projets dédiés à l'économie sociale et solidaire, la consommation responsable et au commerce équitable.

4. **Intégrer le commerce équitable dans la politique de coopération décentralisée**

Le commerce équitable permet d'accompagner des projets ambitieux de développement au Sud dans le cadre de relations partenariales équilibrées. Ils sont potentialisés lorsqu'ils bénéficient d'accompagnements structurants pour des investissements matériels (outils de transformation locale des produits agricoles ou d'infrastructures de stockage...) ou immatériels (formations, accompagnements des communautés, échanges entre partenaires économiques). Les programmes de coopération décentralisée peuvent ainsi renforcer l'impact des relations de commerce équitable.

Mes engagements :

11. Au travers des outils régionaux de coopération, la Région s'engage à développer des partenariats avec des ONGs et des organisations de commerce équitable pour appuyer la structuration de filières au Sud.

5. **Encourager l'éducation au commerce équitable pour développer une citoyenneté solidaire et écologique**

L'éducation au commerce équitable croise les enjeux de développement durable, de citoyenneté et de solidarité internationale, et de l'économie sociale et solidaire. Déjà portée par plus de 100 associations locales en France, elle s'intègre en milieu scolaire à l'éducation au développement durable telle que définie par l'Education nationale et peut aussi se décliner en milieu périscolaire ou l'éducation informelle.

A travers des interventions, événements, rencontres et projets, les jeunes découvrent ou approfondissent les enjeux de nos modes de production et de consommation, et sont outillé.e.s pour devenir acteur.rice.s de changement. Elle permet aussi la rencontre avec des acteurs (locaux et internationaux) qui agissent pour faire du commerce autrement, et l'ouverture de perspectives d'orientation professionnelle.

Les établissements scolaires et universitaires les plus engagés peuvent obtenir le label « Ecoles de Commerce Équitable », rejoindre un réseau international de *Fair Trade Schools* et voir leurs pratiques valorisées en France et dans le monde.

Mes engagements :

12. La région incite et soutient les lycées souhaitant mettre en œuvre des actions d'éducation au commerce équitable : visites d'entreprises de commerce équitable du territoire, découverte des métiers du secteur, sensibilisation aux enjeux de solidarité internationale et de consommation responsable.

13. La région incite les lycées à postuler au label Ecoles de commerce équitable.

14. La région soutient et finance les actions de sensibilisation au commerce équitable à destination du grand public.

15. La Région soutient également des actions d'éducation et de sensibilisation d'un public jeune aux enjeux de la solidarité internationale.